

## **Edouard Geffray [Ministre de l'Éducation nationale] : "Aucune défaillance interne n'est établie à ce stade, mais la future liste noire sanctuarisera définitivement l'école"**

07 :36 :00

**Adrien Gindre**

Bonjour Edouard Geffray.

**Edouard Geffray**

Bonjour.

**Adrien Gindre**

C'est votre première interview depuis la mort de la jeune Lyhanna. Vous faites partie des ministres qui ont choisi de déclencher une enquête administrative pour tirer toutes les conséquences de ce drame. Alors, première conclusion attendue en fin de semaine prochaine. Il se trouve que votre collègue de la Justice, Gérald Darmanin, a déjà évoqué des failles, des dysfonctionnements. Hier soir sur TF1, le patron des gendarmes parlait même d'échecs. Ça, c'est pour la partie justice et enquête. De votre côté, côté éducation nationale, est-ce que vous considérez qu'il y a eu des failles, des dysfonctionnements, un échec ?

**Edouard Geffray**

Alors d'abord, vous me permettez, mais comme vous l'avez dit, c'est ma première interview sur le sujet et donc je voudrais évidemment partager, mais comme tous les Français, je crois, ma douleur avec la famille de Lyhanna, mais aussi avec la communauté éducative. Il y a des élèves, il y a des professeurs qui sont très marqués. On a mobilisé plus de 40 médecins et psychologues pour venir à leur appui depuis lundi. Et donc voilà, je me permets de partager ça parce que c'est important.

Sur le volet éducation nationale, je n'ai pas d'élément aujourd'hui à cette heure qui irait dans le sens d'une défaillance, mais précisément, j'ai fait le choix avec le reste du Gouvernement de tout décortiquer. Donc il faut qu'on sache tout ce qui s'est passé. Et donc voilà, par principe, j'allais dire, j'ai déclenché... enfin je me suis associé à cette enquête pour qu'on puisse tout savoir.

**Adrien Gindre**

Mais c'est-à-dire que, juste pour bien comprendre, vous ne savez pas dire aujourd'hui avec certitude si, oui ou non, par exemple, des alertes ont ou pas été prises en compte, s'il est remonté de signaux faibles, explicites concernant soit le suspect Jérôme Barrella, soit même l'état personnel de ses victimes dans le monde éducatif, à l'école, si tout cela a ou pas été pris en compte.

### **Edouard Geffray**

Alors ce qu'on sait dire, c'est qu'il y a cinq ans, monsieur Barrella a été... il y a eu un signalement qui a été émis par une proviseure alors qu'il était agent de la région, parce qu'il avait une relation par SMS avec une élève. La proviseure l'a immédiatement signalé, il a été immédiatement suspendu et licencié. Donc si je puis dire de ce point de vue-là, du point de vue éducation nationale interne à l'école, les choses à l'époque se sont passées, vu de ma fenêtre et pour l'instant, comme elles devaient se passer.

### **Adrien Gindre**

Mais ça s'est arrêté là.

### **Edouard Geffray**

Parce qu'il a été écarté.

### **Bruce Toussaint**

Est-ce que les services de l'éducation nationale avaient prévenu la gendarmerie ?

### **Edouard Geffray**

A ma connaissance, non, mais c'est une partie des choses qu'il faut vérifier, y compris parce qu'à l'époque, ils n'ont probablement pas considéré qu'une relation par SMS, qui était certes inappropriée, ait relevé du champ pénal.

### **Adrien Gindre**

Mais ils auraient dû le faire, de votre point de vue ? Ils auraient dû prévenir la justice et la police ?

### **Edouard Geffray**

On va voir quels éléments étaient à leur disposition. À ce stade, non. Mais une fois encore, je n'en sais rien, donc je vais attendre les conclusions la semaine prochaine.

Et on verra pour être sûr qu'on n'a pas laissé passer quoi que ce soit.

## **Adrien Gindre**

Je précise qu'il y a quelques jours à peine, le Gouvernement a présenté une loi sur la protection de l'enfance. Le Premier ministre a indiqué qu'elle allait être rectifiée par le Conseil des ministres dans dix jours. Dans cette loi, dans ce texte-là, il y avait notamment, et ça avait beaucoup fait réagir il y a quelques jours, cette liste noire des personnels interdits à l'école.

Poursuivons sur l'exemple que vous donniez. Jérôme Barrella, licencié en raison d'une relation jugée inappropriée avec une lycéenne. Est-ce que de votre point de vue, avec cette loi, si elle était déjà en vigueur aujourd'hui, Lyhanna serait toujours en vie ? Est-ce que cette liste noire aurait permis de déclencher l'alerte et de le mettre hors d'état de nuire ?

## **Edouard Geffray**

Alors, ça n'a pas le même objet. La liste noire, quand elle existera... si elle avait existé à l'époque, elle empêchait simplement l'intéressé de revenir, sous quelque forme que ce soit, dans une école, dans un cadre de paix scolaire, ou par exemple comme éditeur sportif.

## **Adrien Gindre**

Est-ce que ça suffit ?

## **Edouard Geffray**

Alors, c'est deux choses différentes. L'objectif de la liste noire, c'est de faire de l'école un sanctuaire absolu. Voilà, très clairement. Et c'est de faire en sorte qu'on n'attende pas la condamnation pénale pour empêcher quelqu'un de revenir chez nous.

## **Adrien Gindre**

Mais on voit que ça n'empêche pas que quelqu'un qui ait pu nuire dans le sein de l'école puisse nuire en dehors de l'école.

## **Edouard Geffray**

C'est pour ça que ça, pour le coup, c'est un volet qui relève de la justice et du pénal. Et vous avez vu d'ailleurs hier que le Premier ministre voulait effectivement compléter cette loi avec le garde des Sceaux. Parce qu'il y a un enjeu aujourd'hui, c'est de répondre plus vite et plus efficacement et d'avoir des sanctions qui soient plus sévères. Ce sont les deux axes sur lesquels hier, le Premier ministre a annoncé qu'il y aurait des choses nouvelles. Ça, c'est une réponse judiciaire. Moi, ma responsabilité, si je puis dire, s'arrête au mur de l'école. Mais en revanche, ce que je veux, et comme vous l'avez dit, ça fait déjà plusieurs mois qu'on y travaille, c'est qu'on ait ce fichier d'interdit

d'école qui fait que certaines personnes ne peuvent plus entrer dans une école.

### **Adrien Gindre**

Hier, le Premier ministre a quand même dit, il faut agir vite à votre niveau pour l'éducation nationale. Est-ce que ça veut dire pour vous aussi des décisions rapides ? Est-ce que vous savez déjà ce que vous allez, ce que vous pouvez faire vite ?

### **Edouard Geffray**

Alors, d'un point de vue législatif, on attend donc cette liste noire. Et honnêtement, je l'attends avec une certaine impatience. Moi, par ailleurs, j'ai réuni lundi tous les recteurs de France pour leur demander de bien veiller à ce que, systématiquement, le guide de signalement, parce que j'ai publié un guide de signalement au mois de mars, soit systématiquement partagé. Il faut savoir que l'école est le premier signaleur de France à la justice. On fait 80 000 informations préoccupantes et signalements à la justice par an. Donc, c'est assez considérable. Mais simplement, tout ça a besoin d'être, j'allais dire, le plus efficace possible. Et je leur ai rappelé également que, dès lors qu'un agent était mis en cause, c'était suspension automatique, enquête administrative et décision de licenciement lorsqu'il apparaît que la personne en question est fautive.

### **Adrien Gindre**

Et vous évoquiez au début de notre entretien l'aide psychologique. Juste pour bien comprendre, là, on parle des établissements qui ont été concernés, soit par le passage de Jérôme Barella, soit par le passage de ses élèves, ou c'est à l'échelle nationale ?

### **Edouard Geffray**

Non, là, c'est vraiment pour l'établissement de la petite Lyhanna. Il y a ce qu'on appelle une cellule d'urgence médicale psychologique. Ce sont 41 personnes qui sont présentes depuis lundi dans l'établissement et qui reçoivent les personnels, les élèves, tous ceux qui le souhaitent. Et ça durera aussi longtemps que nécessaire pour que chacun ait une écoute et un appui.

### **Adrien Gindre**

Il y a quand même, Edouard Geffray, un éléphant dans la pièce depuis plusieurs jours ; c'est la question des moyens. Est-ce que vous, vous considérez qu'aujourd'hui, l'éducation nationale a les moyens pour protéger dignement ces enfants sans que l'on rajoute des moyens supplémentaires, des personnels supplémentaires ?

## Edouard Geffray

Une fois encore, le principal enjeu pour nous sur ce sujet-là, c'est d'identifier les personnes, si je puis dire, dangereuses et de les empêcher par tous les moyens d'entrée. Alors, ça serait pratiquement à financer une fois qu'on aura cette liste noire parce qu'il va falloir mettre en place un certain nombre de procédures informatiques, etc. Mais voilà, ça, c'est la première chose.

De l'autre côté, si vous voulez, il faut savoir que, notamment avec l'éducation à la vie affective et relationnelle, puis sexuelle dans le second degré, les élèves sont déjà en situation de pouvoir parler à leurs professeurs, de pouvoir parler à leurs infirmières scolaires, par exemple. Et accessoirement, d'ailleurs, ce sont quand même des moyens que, justement, on augmente cette année. On crée des postes d'infirmières scolaires en plus, on crée des postes d'assistants sociaux en plus, des psychos en plus.

## Adrien Gindre

Est-ce que vous considérez qu'il faut encore plus d'enseignement à la vie affective et relationnelle et à la sexualité pour ce qui est des adolescents pour éduquer davantage à la libération de la parole, savoir comment le formuler et savoir surtout comment mieux l'écouter ?

## Edouard Geffray

Alors, savoir déjà ce qui est normal et ce qui n'est pas normal comme comportement à la part d'un adulte, ça commence par là. Le tout début, c'est ça. C'est le respect du corps, le respect de soi et donc les comportements qui doivent être signalés de la part d'un enfant, qui doivent être refusés de la part d'un enfant. La prise de conscience du risque et ensuite, effectivement, c'est la libération de la parole. Et de l'autre côté, c'est évidemment accueillir cette parole. Je vous ai dit tout à l'heure, 80 000 informations préoccupantes et signalements par an, toutes causes confondues. Mais l'école est un espace de parole pour un enfant, on le sait et c'est par conséquent une protection.

## Bruce Toussaint

Merci beaucoup, Édouard Geffray. Merci pour votre présence ce matin sur TF1. Merci à Adrien.

**07 :43 :41 [Fin]**